



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2017, 2018 ET 2019

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le jeudi 15 décembre 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil (200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2017 et le programme triennal d'immobilisations.

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 6^e jour de décembre 2016

M^e Daniel Martineau, greffier
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca